

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Boris VALLAUD

Député des Landes

Président du groupe Socialistes et apparentés

Paris, le 30 janvier 2025

Monsieur François BAYROU
Premier Ministre
57, rue de Varenne
75700 Paris

Objet : Demande d'un débat suivi d'un vote au titre de l'article 50-1 de la Constitution sur la remise en cause de la directive sur le devoir de vigilance

Monsieur le Premier ministre,

Face à la remise en cause par votre Gouvernement de la directive sur le devoir de vigilance, nous demandons l'organisation d'un débat suivi d'un vote à l'Assemblée nationale sur la base de l'article 50-1 de la Constitution.

Alors que la première partie de la directive « Omnibus » doit être présentée le 26 février, et suivie d'un second volet à l'automne, les attaques de votre Gouvernement et des représentants de la France auprès de l'Union européenne à l'encontre du Pacte Vert européen se multiplient. Contre la directive CSRD d'abord ; pour laquelle le vice-président exécutif de la Commission européenne notamment chargé de la simplification, Stéphane Séjourné, annonçait une possible suspension voire une « suppression » des exigences de reporting de durabilité des entreprises.

Contre la directive CS3D ensuite, adoptée il y a moins d'un an, qui engage les entreprises à s'assurer du respect des droits humains et environnementaux sur leur chaîne de valeur. Lors de ses vœux le 23 janvier dernier, votre ministre de l'Économie Éric Lombard a défendu sa suspension. Celle-ci aurait fait l'objet d'un consensus unanime de la part des ministres réunis en conseil européen économique quelques jours plus tôt. L'objectif visé : un « choc de simplification des réglementations du Green Deal ».

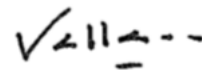
Vendredi dernier, c'est votre ministre de l'Europe qui a demandé à l'Union européenne de « *revoir sa directive sur le reporting et de repousser sine die la directive sur le due diligence* ». En envisageant de suspendre les directives CSRD et CS3D et en détricotant le Pacte Vert, l'Union européenne cède à l'important lobbying de la part des milieux patronaux, incarné par la lettre ouverte publiée par le Medef européen en novembre dernier. Mais ce renoncement est encore plus grave lorsqu'il est défendu par la France, pourtant fer de lance de la réglementation en la matière par l'adoption il y a sept ans d'une loi pionnière, devenue le modèle des réglementations européennes. Ce renoncement engendrait également une instabilité réglementaire pour les acteurs du secteur. Que dire aux entreprises qui ont entamé leur mise en conformité à l'ensemble de ces réglementations ?

Il serait un renoncement à nos valeurs universelles, notamment dans la lutte contre le travail des enfants et l'esclavage moderne. Ce renoncement enfin nous priverait d'un instrument puissant de protection de notre industrie face aux concurrences déloyales.

Nous demandons donc la tenue d'un débat suivi d'un vote à l'Assemblée nationale et vous appelons à œuvrer afin de maintenir l'ambition européenne et française en matière de durabilité. La France ne doit pas céder aux pressions internationales, notamment américaines, de dérégulation massive des normes environnementales et sociales européennes. Nous vous appelons au sursaut.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette demande, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Boris VALLAUD



Boris VALLAUD
Député des Landes
Président du groupe Socialistes et apparentés
boris.vallaud@assemblee-nationale.fr